[illegible] DE L'ABEILLE.

[illegible] PAR AN, payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

[illegible] abonnement pour la campagne ne sera [illegible] qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est [illegible] l'année d'avance.

[illegible] abonnement pour la campagne ne sera [illegible] que les arrérages ne soient payés, et à [illegible] qui voudra suspendre son abonnement, [illegible] intention par écrit, à l'éditeur, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

6°. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5°. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés au même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et chaque publication.

6°. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7°. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8°. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9°. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette, sont priés d'en informer l'éditeur.

10°. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur Delta.
E. T. TERRELL,
19 sept. président.

Le bateau à vapeur DELTA [illegible] chargé de porter la malle à Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville, qui seront comme suit:
Il partira avec la malle à 9 heures du matin;
Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.
Il partira le samedi à 3 heures du soir pour Mandeville [illegible], et le dimanche à 9 heures du matin [illegible] Madisonville, et reviendra le [illegible]

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.
Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.
Les samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle.-Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure annoncée.
Le prix du passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours 50 c, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.
Les personnes sont priées de se rendre par le char de huit heures du matin.
N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne.
16 juill.

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le steamboat DELTA, capitaine Sheridan, partira samedi soir à l'heure accoutumée, (5 heures après midi) et repartira de Madisonville dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour.
23 oct

Bateaux naviguant sur le fleuve.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE À LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. G. Snow, [illegible] et a une chambre basse, et fera son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste, St. Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredi à 9 heures du matin.
Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les beaux aménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Bâton-Rouge,
[illegible]
N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de fret pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le décharge. 26 oct—3m

Batimens de cabotage.

POUR NEW-YORK.

Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.
Les navires composant cette ligne partiront de la Nouvelle-Orléans et de New-York tous les seconds lundis, et seront ponctuels dans leur tems de départ, à commencer du 9 novembre; la ligne, à l'avenir, se composera de dix navires, savoir:
Le navire YAZOO, capitaine Kleeman, partira le 9 novembre.
Le navire MISSISSIPPI, capt. Robinson, partira le 23 novembre.
Le navire SHAKESPEARE, capitaine Cornell, partira le 7 décembre.
Le navire VICKSBURG, capitaine Woodward, partira le 21 décembre.
Le navire LOUISVILLE, capt. Palmer, partira le 4 janvier.
Le navire HUNTSVILLE, capt. Palmer, partira le 18 janvier.
[illegible]

[illegible] Ils seront remorqués par des bateaux à vapeur en descendant et en montant, et l'époque de leur départ sera ponctuellement observée.
Les propriétaires de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet, ou colis, expédiés par eux, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé par le capitaine des dits armateurs ou de leurs agents.
Pour plus amples informations, s'adresser à
J. B. BEIN & A. COHEN,
6 nov no. 77, rue du Canal.

POUR NEW-YORK.

(Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.)
Navire Alabama, capitaine H. Johnson, [illegible], partira le 2 novembre.
Navire Saratoga, capitaine W. Hathaway, 3[illegible] tonneaux, partira le 16 novembre.
Navire Arkansas, capitaine S. S. Dennis, [illegible] tonneaux, partira le 30 novembre.
Navire Nashville, capitaine J. Rathbone, 310 tonneaux, partira le 14 décembre.
Navire Kentucky, capitaine John Burke, [illegible] tonneaux, partira le 28 décembre.
Navire Orléans, capitaine S. S. Sears, 300 tonneaux, partira le 11 janvier.
Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque mois, durant toute la saison.
Ces navires sont tous de première classe, doublés, cloués et chevillés en cuivre, et construits avec soin à New-York expressément pour ces voyages.
Ils sont commandés par des hommes d'expérience, [illegible] et seront remorqués en montant et en descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.
Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucune lettre, paquet ou colis, [illegible] un connaissement signé de [illegible] compte des armateurs de la dite ligne.
[illegible] Le prix de passage est fixé à $80.—On ne fournit à bord ni vins ni liqueurs. Pour fret ou passage, s'adresser à HOBART & RAWTHEN,
2 nov no. 26 rue Gravier.

POUR APALACHICOLA.—La goëlette [illegible] WATER WITCH, capt. Harris [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 oct Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

Pour les Ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le beau brick [illegible] PRIVILEGIO, capitaine Gomez, [illegible] partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à
SALV. FERNANDEZ,
[illegible] no. 102 rue de la Levée.

POUR TAMPICO.—La goëlette [illegible] ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 oct J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA (Texas).—La goëlette fine voilière LOUISIANA, capitaine [illegible], partira [illegible] après le départ de la goëlette Comanche [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
21 oct W. BRYAN, Vieille Levée, No. 38

AVIS.—M. LEWIS Y. RIGY, avocat, St-Louis [illegible]. Il se rendra à Paris, David Burns, [illegible] Achey, St. Louis, [illegible] Sabine, Yellow, Ste-Geneviève, Missouri. [illegible]

A VENDRE.—Actions de la Compagnie du Rail Road de Nashville.
[illegible] EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvailla, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.,
24 oct. No. 37 rue Toulouse.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.—La belle goëlette fine voilière MARY JANE, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à W. BRYAN,
2 nov. Vieille Levée no. 38.

POUR BRAZORIA.—La superbe goëlette, fine voilière, LOUISIANA, capitaine Hardy, sera expédiée positivement, mercredi prochain, ou avant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à
WILLIAM BRYAN,
2 nov no. 38, Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette [illegible] ANNA MARIA, capitaine Gonzales, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
21 oct. J. PRATS & FILS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire Rubicon, à besoin de 200 à 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.,
26 oct no. 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le brick français La Glaneuse, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
CARRIERE, DARAN & Co.,
26 oct no. 11, rue St. Louis.

A vendre ou à fréter.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 38.

A LOUER ou à FRÉTER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. Calvin, venant de passer à une carène [illegible], est à présent en bon état, et prête à prendre [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à W. BRYAN,
[illegible] Vieille Levée, No. 38.

A Louer.—Une grande maison à un étage, très commode, située à environ cinq milles de la ville, et du même côté; près de l'Hôtel de Carrollton, occupée par M. Lefort comme Académie. Elle est propre à y tenir une pension. Les conditions seront avantageuses. Pour plus amples informations s'adresser à P. Goulon, à la Banque de Cité, ou au no. 93, rue Condé. 7 nov—3

A Louer.—Un beau magasin en briques, à deux étages, rue des Magasins. S'adresser à
OLIVER AKIN.
7 nov—6 rue de la Commune.

A LOUER PRÉSENTEMENT,
Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
A Louer aussi, pour le 25 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
S'adresser à M. Pradat. 20 oct.—3

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du Camp, n. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
[illegible] oct—3

A LOUER.—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct B. BRUGIER.

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné à l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nelle.-Orléans est bâtie et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bâteaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant et commode, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.
Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.
Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.
Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—6m F. LEBLEUX.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE,
Rue de Chartres, No. 39.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 20.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphia, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés et vendus. Doublons, Souverains, et autres monnaies en or. 9 sept.

[illegible]

PENSION BOURGEOISE.—[illegible] près de la Banque de la Louisiane. [illegible] Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.
Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 26 oct

CHAMPAGNE.—30 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en débarquement et à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
26 oct no. 45, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Négocians, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
26 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—150 pièces de fortes cotonnades d'emballage à vendre à bas prix pour clore un compte. S'adresser de suite à
ANDREWS & FRERES,
26 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—30 caisses sucre blanc et 30 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY,
26 oct no. 10, rue Gravier.

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par
26 oct C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—[illegible] balles de couvertures assorties; 12 dito flanelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
26 oct no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE [illegible].—[illegible] barrils de première qualité, en magasin et à vendre par
WILLIAM BRYAN,
26 oct no. 38, rue de la Vieille Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—300 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage, du Kentucky, maintenant en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
26 oct no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

EN débarquement, [illegible] de laine pour nègres;
[illegible]
Commande faite pour pensions, &c., &c.
[illegible]
30 paniers de Champagne, Ire. marque;
[illegible]
KENNEDY, DORR[illegible] & Co.
6 oct [illegible]

EN débarquement du navire Cérès de [illegible], ce qui suit:
[illegible]
DUFOUR FRERES.
14 oct rue Royale, entre Toulouse et St.-Pierre.

A VENDRE.—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre [illegible]
[illegible]
oct 27 A. QUERTIER & BOUTIN.

Avis de Commerce.

Poudre à Canon—Désirant clore un compte nous offrons à vendre une facture de 1000 barrils et 2000 boîtes de poudre à canon. On accordera des termes très avantageux et on vendra à des prix bien audessous du cours de la place à la personne qui prendra le tout ou une grande partie. Les spéculateurs et les personnes qui font ce commerce peuvent faire une bonne affaire. ANDREWS & BROTHERS.
19 nov no. 19, rue de Chartres.

Mousselines—15 caisses de mousselines assorties consistant en jaconets unis, batiste Suisse et book, et mousselines à carreaux et à raies, quelques-unes de la plus grande finesse, en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
19 nov no. 19, rue de Chartres.

Toiles d'emballage, cordes, ficelles &c.—300 pièces de toile d'emballage du Kentucky; 300 paquets de corde d'emballage; 20 ballots de ficelle; 200 pièces de toile d'emballage de Dundee; 100 barrils de clous de Boston; 50 barrils de plomb en barres; 100 barrils de wiskey rectifié; 50 dito pois; 200 caisses de verres à vitres; 200 dito cigars espagnols, quelques demi pipes et quarts d'eau-de-vie de France, Rouen, etc. à vendre par
19 nov FORSYTH, GOODWYN & FORD.

Café—25 sacs de café de la Havane fin vert et de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
19 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

Sucre de la Havane—50 caisses de sucre brut et 50 caisses de sucre blanc de la Havane, à vendre par C. WORSLEY,
19 nov no. 10, rue Gravier.

Sacs de plâtre—2000 grands et petits sacs en débarquement du navire Franklin, et à vendre par
19 nov J. THAYER & Co.

Gingembre moulu—50 caisses en débarquement et à vendre par [19 nov] J. THAYER & Co.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, à vendre par le soussigné, 500 dame-jeannes; 300 caisses des meilleures liqueurs françaises assorties, cerises à l'eau-de-vie; 400 boîtes de sardines à l'huile; 500 fromages; 25 boîtes de liqueur d'absynthe; 25 boîtes kirch dito. [19 nov] L. G. SASSINOT.

Beurre de Goshen—25 barrils beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississipi, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
19 nov no. 47, rue Toulouse.

A Vendre—Une négresse créole, âgée d'environ 40 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plieuse, excellente cuisinière et pâtissière, domestique de confiance et pleinement garantie. S'adresser à
19 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Marchandises sèches.—30 colis de marchandises assorties, telles que draps, shâles de soie imprimés, calicos de batiste et à meubles, moscons superieures damassées et unies, sucres et satins noirs et en couleur, shâles de laine de thibet et mérinos imprimés anglais et français, mousselines, batiste et jaconet, mérinos anglais, français et allemands, dentelles et un assortiment de marchandises en dentelles, toile à chemises et à draps, kerseymere et cassinets, ginghams etc. Plus, un assortiment complet de marchandises de la saison qui mérite l'attention des acheteurs.
ANDREWS & BROTHERS.
11 nov no. 19, rue de Chartres.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre 600 balles de tabac en feuille de qualité supérieur; 14 boucauds café de Santiago; 2 barrils dito; 83 sacs dito; en débarquement du brick Pamelia, 300 milliers de cigars supérieurs de la Havane des meilleures fabriques, telles que Quintana etc. 11 nov

LES soussignés offrent à vendre le chargement du brick Eveline, de Tabasco, consistant en 100 tonneaux bois de Campêche.
7 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

FARINE.—150 barrils farine fraîche de Cincinnati, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par G. DORSEY,
7 nov no. 34, Nouvelle Levée.

NOUVEAU SUCRE.—18 boucauts à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
3 nov rue du Camp No. 48.

POUDRE A CANON.—Les soussignés doivent recevoir par le brick Arethusa de New-York, et tendu journellement, une quantité de poudre à canon. Ils peuvent fournir aux marchands en gros, aux détaillans et au public, à des termes très-accommodans, les marchandises suivantes: F—FF—FFF—FFFF, 1000 barrils—F—FFF—FFFF 4000 boîtes.
ANDREWS & BROTHERS
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

TAPIS, COUVRE-PIEDS &c.—Un assortiment de Tapis de Bruxelles &c. Nattes et Tapis, Couvertures de pianos et de tables, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

CIMENT.—38 barrils de ciment Romain; 10 dito Hydraulique de qualité supérieure, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par
WILLIAM BRYAN.
4 nov no. 38, Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés
100 balles de cotonnades écrues 4-4,
75 boucauds et barrils d'huile de baleine;
20 barriques d'huile de sperme;
20 caisses de blanc de baleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
100 do. bottes;
30 do. chapeaux de feutre blancs.
FERNANDEZ & WHITING,
6 nov rue St.-Louis No. 20

A VENDRE.—37 caisses vin rouge,
35 barriques do.
11 demi pipes eau-de-vie;
1 demi barril vin de Sauterne;
Débarqué du brick Eleanor de Bordeaux. Pour les conditions, s'adresser à J. B. BLACHE,
6 nov rue Conti No. 29.

PAPIER.—300 paquets de papier à imprimer, de divers dimensions, 1000 rames de papier d'emballage; 100 dito dito pour chandelliers; 200 dito dito à lettres et cap, en débarquement et à vendre par
J. THAYER & Co.
4 nov no. 29, rue des Magasins.

A VENDRE par le soussigné les objets ci-après, arrivés de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Globe.
45 demi-pipes eau de vie de preuve; 150 barriques vin rouge Montferrand; 160 dito Talence & Haut-Talence; 130 dito St. Estèphe; 70 dito Léoville, St. Julien & Larose; 250 demi barriques vin blanc, Sauterne & Barsac; 165 quarts vin rouge; 3625 caisses dito St. Julien, St. Estèphe & St. Seurin; 125 dito de bouteilles St. Julien; 1250 dito Haut-Talence, Château-Margaux & Latour; 225 dito blanc, 100 dito à l'eau-de-vie; 7 balles bouchons.
Plus.—Un assortiment complet d'indiennes, batons, [illegible], bas de soie, de coton, d'alpines, gants, [illegible], ginghams, drap français, couvertures de coton à 6 points, chemises, indiennes, dito guinghams, toile de Flandre, taffetas lustré, satins assortis et autres articles. OSMIN BIGOURDAN,
4 nov no. 23, rue Toulouse.

BOMBAZETTES NOIRES.—3 caisses de bombazettes noires superfines, en débarquement du navire Saluango, à vendre par
ANDREWS & FRERES,
4 nov no. 19, rue de Chartres.

TABLES rondes à dessus de marbre reçues et à vendre par CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov 586 de Chartres, No. 46.

CHAISES.—Les soussignés ont reçu en addition à leur assortiment habituel, une grande quantité de chaises d'acajou, d'érable et d'autres bois à la mode.
CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 29 ont reçu et offrent à vendre, 25 demi-pipes vin de Ténériffe pâle et coloré; 5 quarts dito; 65 barils de barril dito; 35 quarts vin de Madère de Marseilles; 60 dito de Porto; 160 paniers vin de Champagne; 320 boîtes de thé impérial de 12 & 13 lbs; 300 dito Young Hyson de 13 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses et demi-caisses de Souchong et Pouchong; 300 dito blanc de baleine; 100 barrils de clous de Boston; 300 ballots de toile à drapes et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 120 sacs vieux café de Java; 50 barrils de pommes fraîches; 3000 sacs. 4 nov

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants reçus par le navire Eléonore, venant de Bordeaux: un assortiment d'eau-de-vie bien assortis et en fruits [illegible]
[illegible] caisses cerises, aussi à l'eau-de-vie, en bouteille et en [illegible];
[illegible] barriques vin vieux,
[illegible]
PASCALET & MICHON,
19 oct. Encoignure Chartres et Toulouse.

VACHE EPAVE.—Le 20 octobre, il a été conduit au domicile du soussigné rue Tchoupitoulas, encoignure de la rue Richard, une vache de couleur noire et blanche, marquée H sur la hanche gauche et an, [illegible]
Le propriétaire est par le présent averti de la retirer, en prouvant la propriété et payant les frais du présent et autres frais d'ici au 14 novembre; si elle n'est pas réclamée, elle sera vendue à un jour par M. F. A. Guillotte, encanteur public, sur la Levée en face de la rue Canal. Nouvelle-Orléans 30 octobre 1835.
2 nov—10 P. AUVRAY, inspec. et com.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. [illegible] pour la conduite de [illegible] J. N. T. Richardson [illegible]
S. W. DOWNS,
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public ses services dans [illegible]
Son cabinet est à St.-Francisville, Louisiane. 28 oct.

MANUFACTURE de [illegible].—30 balles de toile à drapes et à chemises, en débarquement et à vendre par 21 oct J. THAYER & Co.

CLOUS.—100 barils clous de Boston, en débarquement et à vendre par
21 oct J. THAYER & Co.

A VENDRE.—Un moulin à piler du riz, [illegible]
L'engrenage est en bois d'acajou, et la [illegible]
S'adresser à P. Goulon, rue Condé, no. 93, ou à la Banque de la Cité. [illegible]

HUILE de Palma-christi.—10 barils de cette huile, de première qualité, en magasin et à vendre par GRAY, DORRIVE & Co.,
21 oct nos. 62 et 63, Nlle Levée.

Légion de la Louisiane.

Chasseurs à Cheval d'Orléans—L'Escadron montera à cheval, Dimanche 15 du courant, et se réunira à la place du Cirque, à 8 heures du matin, tenue d'hiver. Par ordre du commandant.
11 nov J. B. BRYAN, adjt. major.

LANCIERS d'Orléans—La compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, pantalons écarlate, équipement et armement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Le capitaine espère l'exactitude aux présents ordres.
Par ordre du capitaine, MONDELLI,
11 nov maréchal des logis chef

BATAILLON D'ARTILLERIE.
ATTENTION!!!

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, pantalon bleu.
Par ordre du major. SCHREIBER,
11 nov Adjudant-Major.

Grenadiers d'Orléans—Attention!—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, uniforme d'hiver. Par ordre du capitaine,
13 nov B. DUPERRIN, serg. major.

CARABINIERS D'ORLEANS.—Attention.—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, en tenue complète, pantalon de drap, et se réunira au rendez-vous, place St. Antoine, derrière la Cathédrale, à 7 heures du matin.
Par ordre du capitaine.
11 nov LOUIS EGLOFD, serg. major.

GARDES D'ORLEANS.—Attention!—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 15 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, uniforme d'hiver. Par ordre du capitaine. GUSTAVE CRUZAT,
10 nov sergent major.

Attention Tirailleurs—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures du matin, grand uniforme, rendez-vous ordinaire chez le camarade Lanna. Par ordre de l'officier commandant. F. LALOUETTE,
10 nov serg. major.

VOLTIGEURS ATTENTION.—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain le 15 novembre, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon, pour se transporter sur la Place d'Armes, afin d'y être inspectée par le brigadier général.
Par ordre du capitaine.
10 nov LACOSTE, serg. maj.

LEGION DE LA LUISIANA.—Cazadores de Orleans.—Atencion.—La compañia se reunirá el Domingo 15 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion. La reunion en el patio de la carte criminal esquina de Sta. Anna y Condé. De orden del capitan.
Nueva Orleans, nov. 9 de 1835.
10 nov JOSE M. BUSTAMANTE, sargento 1o.

MARCHANDISES SECHES du dernier goût.—Andrews & Brothers ouvriront ce matin, Mardi 10 novembre, à leur magasin, rue de Chartres, no. 19.
47 caisses de marchandises de goût pour la saison, qui méritent toute l'attention des connaisseurs. Ces marchandises consistent en superbes satins figurés d'un genre tout à fait neuf.
Dito Ecossais, nouvel article.
Cols et écharpes de gaze.
Habillement de gaze de soie brodée.
Pélerines de mousseline française, garnies en dentelles.
Superbes ceintures travaillées à l'aiguille.
Dito dito sacs de satin, fourés et parfumés.
Mouchoirs de batiste brodés de rubans.
Dito à bords de couleur.
Mérinos de couleur à la mode.
Gants de soie et glacés, un assortiment complet de mouchoirs, écharpes et shalls, [illegible] et calicos à la dernière mode, [illegible] dans le goût le plus moderne et de couleurs assorties, ainsi qu'une quantité de marchandises à la mode, reçues par le navire Yazoo. 10 nov

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans: 300 barrils de vin rouge (claret); 200 paniers de bouteilles, 1000 caisses de vin de Bordeaux; 100 dito de cigars de la Havane, première qualité; 200 dito de liqueurs assorties; 400 dito de vin Muscat; 300 sacs de bouchons; 40 barrils d'huile de Spérm; 70 paniers de Champagne; 130 boîtes de savon; 100 dito de blanc de baleine; 4 pipes du meilleur genièvre de Hollande et quelques boucauds de rum de la Jamaïque fine, vieux.
7 nov L. G. SASSINOT,
no. 20, rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre à son magasin 40 demi pipes eau-de-vie; 25 quarts dito; 100 caisses vin (Jaunes Blake & Co.); 300 sacs café fin vert; 60 sacs poivre; 100 caisses sucre blanc; 25 barrils fromages; 100 paniers huile d'olive en gros bouteilles.
F. H. PETITPAIN,
7 nov—3 encoignure de Chartres et Toulouse.

SEL gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire Corinthian, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, 2500 sacs gros et fin de Liverpool. CARRIERE, DARAN & Co.
no. 11, rue St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le soussigné vient de transporter son domicile de la rue Toulouse No. 30, à son nouvel hôtel, à l'encoignure de la rue Bienville et de la Levée, où il pourra bientôt recevoir des pensionnaires à la table et au logement.
F. LEBLEUX.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables qui seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $33,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent. J. B. PERRAULT.
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835. 2 nov—3t

PENSION BOURGEOISE.—Rue de la Levée, no. 73.—Mesdames Rigaud & Griffin, demeurant à l'ancienne maison de M. Fortier, sur la Levée, entre St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement très agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des particuliers.
Les personnes qui désireraient s'abonner que pour la table seulement, y seront aussi admises. 12 nov—3t

Louis MUH, de retour du Nord, à l'honneur d'informer le public que dans peu de jours il pourra leur offrir un assortiment complet de BIJOUTERIES consistant en montres, horloges et vases à fleurs, anneaux à diamants, rubis, et émeraudes, épinglettes dito, boucles d'oreilles de toutes espèces, des plus riches et du meilleur goût.
Sceaux et clefs pour montres et émaillées, médaillons etc., deux cordons en or et en argent, lunettes en or, en argent, en acier et en écaille, chaînes en or pour hommes et pour dames, nouveau modèle, porte-crayons en or et en argent, cure dents et cure oreilles, cuillères à soupe et à café, grandes cuillères et pincettes, tabatières à la mode.
Plus, un assortiment complet de coutellerie, consistant en rasoirs, canifs, ciseaux, pistolets de poches et d'arçon, poignards, aiguilles, matériaux et instrumens d'orfèvre, et une quantité d'autres objets de goût trop nombreux pour être détaillés, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à bas prix et à des termes convenables.
S'adresser rue de Chartres, no. 113.
Les marchands de la campagne ne pourront pas trouver une meilleure chance pour se garnir.
Les montres et les vieilles horloges seront vendues à un bon marché extraordinaire, pour clore un compte.
N. B. Ayant éprouvé beaucoup de retards en faisant ses achats, il a l'honneur d'informer le public que tous les achats faits chez lui sans spécifier l'époque du paiement seront payables à 60 jours, mais lorsqu'on demandera du crédit, il accordera des termes aussi longs qu'aucun établissement de ce genre 27 oct.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce faisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce lancée contre nous, et nous affirmons solennellement que tous les membres de notre maison sont [illegible] au préjudice [illegible] et que nous sommes convaincus que tout citoyen [illegible] sur la question d'esclavage, et nous [illegible] et pourront prouver que les plus [illegible]
BAILEY, KEELER & REMSEN.
No. 125 Exchange place, et No. 5 Pearl street.
New-York, 15 août 1835. 31 août—30

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.
MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique, [illegible] de l'élixir [illegible] dudit docteur Castillon, ancien chirurgien-major commandant du roi à St.-Domingue, et [illegible] pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.
Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, [illegible] la diarrhée, dysenterie, fièvre lente, intermittente, [illegible] du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dysenterie [illegible] et le retour [illegible]
[illegible]
[illegible] PINGUET & Co.
[illegible] des rues Royale et Ste.-Anne.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgia:
[illegible] bas de laine, d'Allemagne;
[illegible]
[illegible], pour habitans;
[illegible]
Et un assortiment général de linge [illegible] à vendre par VEUVE ROMAGNY & FILS,
24 août encoignure St.-Louis et Levée.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que Victor Burthe a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Despéraux, h. de c. l., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
11 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Joseph Choate—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Carrière et D. G. Borduzat, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. (7 nov) W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que S. G. Clark a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Harvey Hunt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
7 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nicolas Colevis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
5 nov. W. F. C. DUPLESSIS—Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Attendu que John B. Craig a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jach Tucker décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.
5 nov. W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Auguste Dorez.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
5 novembre. Régister des Testamens.

Succession de James Garsidre.
PAROISSE D'ORLEANS. — COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
6 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Francisco Garcia.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
9 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—*Philippe Guesnon contre J. L. Prevost.*—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres en cette ville, le samedi 12 décembre prochain, à une heure de relevée.
La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros 350 et 351 sur le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:
Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
Le no. 351 formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poëtes (mesure française), ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et composées d'une maison en bois et cuisine, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant FRED. BUISSON,
11 nov shérif.

COUR DE DISTRICT.—B. & A. Soulé contre James Mooney.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 5 décembre prochain, à une heure de relevée.
Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le no. 3, dans l'îlet no. 12, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 24 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
2 nov—2,3,4 et 5 FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Francisco Tio contre Francisco Urzel.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Jeudi 3 décembre prochain, à une heure de relevée.
La négresse nommée Cinthian alias Maria, âgée d'environ 28 ans, et son enfant nommé Jahon, âgé d'environ 6 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Antoine Benjamin contre Pierre Marly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.
Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 103, dans l'îlet no. 26, formant une des encoignures des rues Girod et Union, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.—Plus, un demi lot de terre désigné par le no. 198, joignant le premier lot mentionné ci-dessus. Le dito moitié devant être prise sur le côté du dit lot no. 198, mesurant 30 pieds, (mesure française), face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
16 oct F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Edward Dallimore contre ses créanciers, et les créanciers de H. Millard et Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Saint-Louis et de Chartres, en cette ville, le mercredi 9 décembre prochain, à une heure de relevée:
La négresse nommée Jane, âgée d'environ 30 ans.
Conditions, comptant.
6 nov FRED. BUISSON—shérif.

COUR DE DISTRICT.—D. F. Wegmeuk contre R. C. Elliot.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 1er. décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le susdit ordre de saisie et de vente.
Quatre lots de terre situés au faubourg Washington, environ un mille au bas de cette ville; ensemble, avec les bâtisses et améliorations, droits, titres, prétentions et privilèges, et prérogatives qui y appartiennent.
Les dits lots de terre sont désignés comme suit:
Nos. 3 à 15 à 15, inclus dans l'îlet n. 27, borné par les rues [illegible], Josephine, Laneuse et Palagne, mesure américaine.
Les lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Laneuse, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur, entre les lignes parallèles.
Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds 10 pouces face à la rue Joséphine, sur 124 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles.
Les lots Nos. 14 et 15, mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Palagne, sur 120 pieds de profondeur entre les lignes parallèles.
Le tout suivant un plan dressé par A. d'Hémécourt, déposé vérifié de la ville, sous la date du 5 novembre 1832, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, [illegible]
Conditions, comptant. F. BUISSON,
21 oct. shérif.

Vente par le maréchal des Etats-Unis.—*Les Etats-Unis contre les héritiers de P. F. Dubourg.*—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour des Etats-Unis, pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane; il sera vendu, en vente publique, à la bourse de l'Arcade de cette ville, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, mardi le quinze décembre prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir: Un Terrain situé dans la rue Dauphine en cette ville, entre les rues Royale et Bourbon, ayant quarante pieds, plus ou moins de face, sur cent vingt pieds, plus ou moins, de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Un terrain situé dans la rue de la Douane, en cette ville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant soixante pieds, plus ou moins, de face, sur quatre-vingts pieds, plus ou moins, de profondeur; avec tous les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent, et un emplacement situé au faubourg Wells, ayant à peu-près deux cent-vingt pieds de face sur deux cents soixante dix pieds de profondeur.—Aussi un lot de terre, divisé en quatre terrains, situé derrière [illegible] désignés sur le plan par les numéros 3, 4, 5 et 6, et derrière le numéro six, soixante pieds de face à la grande rue Wells, sur trois cent cinquante pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—Conditions comptant.
11 nov. J. H. HOLLAND, maréchal des E. U.

EN vertu de trois ordres de [illegible], il sera vendu, samedi, [illegible] par le maréchal [illegible]
[illegible]
[illegible]

LE [illegible] Avis est offert à vendre [illegible]
[illegible]

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

MANUFACTURE d'huile de graines de coton de la Louisiane, et COMPAGNIE D'ASSURANCES, incorporée le 2 avril 1835.—Capital $500,000.
Directeurs.
Charles Briggs, président.
Thomas Barrett.
James H. Caldwell,
J. A. Barelli,
J. K. Hyde,
H. W. Palfrey.
JAMES RAMAGE, inspecteur.
RICHARD CLAGUE, secrétaire.
La compagnie étant actuellement organisée conformément à sa charte, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de fleuve, à leur bureau situé rue Royale, dans les bâtisses de granit de Musson.
4 nov R. CLAGUE, secrétaire.

BANQUE DE CAROLTON.—Avis est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, que d'après une résolution de la direction, au lieu des vingt piastres par action, payables le 1er. Novembre, dix piastres seront payables le 31 d'Octobre, et dix piastres, le 14 Novembre prochain.
Les jours d'escompte de la Banque sont, les lundis et jeudis. Jours d'offre, les samedis et mercredis.
La Banque commencera à escompter lundi le 2 novembre. Par ordre de la direction.
19 oct. L. F. GENERES, caissiers par intérim.

BUREAU DE LA COMPAGNIE des Architectes de la Nouvelle Orléans, 27 octobre 1835.—A une assemblée des actionnaires de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans, tenue le 19 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été duement nommées directeurs pour l'année courante:
Messrs. P. J. Tricou, M. S. Cucullu.
E. L. Bernard, L. G. Helgsberg.
Le. de Ferrier.
Et à la séance des directeurs du 26 de ce mois, M. P. J. Tricou a été élu président de la dite compagnie.
Par ordre de la direction.
28 oct SOMMEREAU, secrétaire.

BUREAU de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. — Avis est par le présent donné qu'après le dernier char qui part de Carrollton à 8 heures P. M., dix piastres, payables d'avance, seront demandées pour tout voyage extra.
Les jours de la semaine, un char tiré par un cheval partira de Carrollton à 10 A. M. et de la Nouvelle-Orléans, à 11 heures A. M.
On ne transportera pas de fret plus bas qu'au dépôt, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Par ordre de la direction, CZARNOWSKY,
2 nov.—3. Surintendant.

Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.—Le char à vapeur New-Orleans, fera la route de la Nouvelle Orléans à Carrollton comme suit:

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
8	"	9	"
2	P. M.	3	P. M.
4	"	5	"
6	"	7	"

DIMANCHES.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
8	"	9	"
10	"	11	"
12	M.	1	P. M.
2	P. M.	3	"
4	"	5	"
6	"	7	"

Du 1er. octobre au 1er avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retourneront à 9 heures. Pendant l'été le char partira de Carrollton à 4 heures.
Lieux d'arrêt.—Rue du Canal, hangard des chars, rue Poydras; rue Nayades, puis la rue Jackson, où l'on collectera les billets.
Les passagers devront être munis de billets, car on ne prendra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangard des chars, à l'encoignure des rues Canal et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.
On ne transportera de fret que dans la matinée.
N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A. M. et voyageront toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures &c. 28 sept

Esclaves en Marronage.

Détenue à la geôle de la Paroisse Jefferson la négresse nommée Tenane, se disant appartenir à M. Edouard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant aux lois. JACQUES CHARBONNET,
13 nov shérif de la Paroisse Jefferson

QUINZE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation de Andry Boudousqué, le nègre Fortune, âgé d'à-peu-près 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, teint noir, point de barbe, il chancèle un peu en marchant, il lui manque une phalange du pouce de l'une des mains, il a la lettre B. sur la poitrine au bas du sein.
Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivis rigoureusement. S'adresser à
GALLWAY & BOUDOUSQUIE
11 nov—6,3m no. 31, rue de la Commune.

$20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie marronne le 16 du mois de septembre, JUDY, négresse âgée d'environ 23 ans, taille d'à-peu-près 5 pieds 6 pouces, très-noire, ayant un peu l'air courroucé, marchant très-droite, qui aurait habité la ville 7 mois, parlant anglais et très-peu le français, les capitaines de navires et autres embarcations ainsi que toutes personnes en général sont prévenues de ne pas recevoir la dite esclave, sous peine des rigueurs de la loi.
La susdite récompense sera payée pour son arrestation et sa location dans une des geôles de cet état. S'adresser rue St.-Pierre, No. 131, encoignure de la rue Dauphine. 11 nov—3

$50 DE RECOMPENSE.
Seront payées pour l'arrestation du petit griffe nommé HENRY, âgé de 16 an., très-actif et très-intelligent, appartenant au colonel Watkins de l'Alabama. Ce garçon n'est que depuis 15 [illegible] à la N.-Orléans, et il connaît, sans doute, de se rendre par le chemin de fer de Pontchartrain à la Mobile d'où il est récemment arrivé. Il avait à son départ un vêtement très propre, composé d'une redingote de drap gris, pantalons de bombazine grise, souliers et chapeau noir neufs. La susdite récompense de $50 sera payée, si cet esclave est arrêté hors des limites de l'Etat, et $25 s'il est arrêté dans la juridiction de la Louisiane.
N. B. Le *Mobile Daily Advertiser* voudra bien publier ce qui précède pendant deux semaines et envoyer le compte au bureau du *Bulletin*. JOHN M. BACH.
11 nov—3 Agent de Z. F. WATKINS.

QUINZE PIASTRES de récompense.—Est partie marronne de chez le soussigné, la négresse Victorine, âgée de 29 ans, parlant l'anglais et le français, taille ordinaire. Les capitaines des embarcations de tous genres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
La susdite Récompense sera donnée à celui qui la remettra à la geôle. LUCE DELONET.
21 oct—3m 366, rue Bourgogne

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui ramènera au soussigné ou logera dans une des geôles de cette ville, le jeune nègre américain, nommé ALFRED, âgé d'environ 16 ans, taille d'environ 5 pieds français. Le dit nègre parle bien le français, il a d'une forte constitution, d'un teint clair, d'une jolie figure et riant souvent. Il a quelques cicatrices assez apparentes sur la figure.
Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'un gilet de cotonnade.
6 nov—3 G. MORIERE FAZENDE.

Détenus à la geôle de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer Henry, et appartenir au docteur Kerr de la Nelle Orléans. Une négresse nommée Ann, appartenant à M. [illegible] dans la rue du Canal. Un nègre nommé [illegible], appartenant à M. Lirandais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.
Aussi la négresse marronne nommée [illegible], se disant appartenir à M. Jean Pierre [illegible], de la Nouvelle-Orléans, la dite négresse a été trouvée par [illegible] dans les prairies près du bayou des Cannes [illegible].
J. CHARBONNET,
14 oct shérif.

Détenu à la geôle de la paroisse Jefferson le petit nègre marron nommé Charles, se disant appartenir à M. [illegible]. Le propriétaire [illegible]
[illegible] J. CHARBONNET, shérif.

VINGT PIASTRES de récompense.—[illegible]
[illegible]
Les capitaines de navires et autres embarcations [illegible] sous peine d'être [illegible] des lois.
ARTHUR FORTIER.
ROBERT BOUDOUSQUIE.

ENTREPOT DE VINS.—En débarquement du navire Eléonore, venant de Bordeaux, un assortiment de vins de Madère.
A Vendre—Par le navire Yazoo, capitaine Eldrige, 7 [illegible] de tapis d'un choix et d'une qualité supérieure.
F. SEIGNOURET,
2 nov no. 144, rue Royale.

[illegible] à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Lundi prochain, 16 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, un assortiment de marchandises mouillées dans le Mississipi, et séchées; et vendu pour compte de qui il appartiendra, savoir: 3 pièces drap noir; 3 do bleu, 1 do couleur; 1 do drap, 4 pièces satinet, 1 do casimir, 5 do mérinos, 6 do en couleur, gros de naples, 2 do satin noir, 3 do mousseline, 1 do bobinet, 2 do toiles françaises, jupons, cravattes de soie italienne, bas de coton noir, do blanc, do demi bas, do mérinos et bas, do.; et un nombre infini d'autres marchandises.
Conditions: comptant. 13 nov

Vente de terrains à Carrollton.
PAR M. BARNETT SR.

MERCREDI 18 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez, faubourg Ste. Marie.
68 lots de terre faisant face aux rues Washington et Adams, neuvième et dixième rues dans la ligne supérieure de la rue Bernadotte, ville de Carrollton, suivant un plan exhibé à la dite Bourse.
Ces lots de terre sont supérieurement bien calculés pour des maisons de campagne et pour des jardins de plaisance, potagers et fruitiers, se trouvant dans le voisinage immédiat du chemin de fer de Carrollton et du nouveau Canal. On a toute facilité pour le transport des produits au marché, et l'augmentation rapide de la valeur de ces terrains les rendent dignes de l'attention des spéculateurs, d'autant plus qu'il est probable que le chemin de fer projetté pour aller à Nashville passera dans le voisinage immédiat de ces lots.
Conditions: Un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, pour billets sans endossement mais garantis par hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 nov—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Samedi 21 de ce mois, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,
L'esclave Affay, âgé de 23 ans, parlant français et anglais, acclimatée, domestique de confiance, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
James Vance contre ses créanciers.
SAMEDI, 19 de décembre prochain, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 de septembre 1835, et sous la direction de James Vance, syndic de ses créanciers, savoir:
No. 1 Un terrain situé au faubourg Tremé, après l'encoignure des rues Jackson et Villeré, et à peu près à 120 pieds de distance de la rue du Canal; mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.
No. 2 Touche le No. 1, ayant 30 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
No. 3 Touche le No. 2, ayant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
AUSSI:
Cinq terrains au faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet No. 5, borné par les rues Adelle, Fulton et le chemin de Saint-André.
No. 1 Mesure 23 pieds 7 pouces et une ligne, face au chemin de St-André, et 25 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Adelle, sur 113 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur.
No. 2 A la même mesure sur les deux rues que le No. 1, et 114 pieds 4 pouces et 2 3-5 lignes de profondeur.
No. 3 A la même face sur les deux rues que le No. 2, et 113 pieds 2 pouces et 4 1-5 lignes de profondeur.
No. 4 A la même face sur les deux rues, et 112 pieds 9 pouces 5 4-5 lignes de profondeur.
No. 5 A la même face sur les deux rues que le No. 4, étant l'encoignure, ayant une profondeur de 110 pieds 10 pouces et 7 2-5 lignes, et faisant face aussi de toute sa profondeur sur la rue Fulton. Ces propriétés seront vendues d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
AUSSI:
Une terre dans l'Etat du Mississipi, sur la rivière de Rusha Janna (Yellow Rusha river) contenant 960 acres, plus ou moins.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. [11 nov

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Lundi 16 novembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:
Une maison venant d'être finie, située au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues Amour et Bons-Enfans, composée de 4 appartements, une galerie et deux cabinets, le tout briqueté entre poteaux couvert en bardeaux, cuisine haute et briques & c. sur un terrain de 28 pieds, face à la rue des Français, sur 84 pieds de profondeur.
Plus, deux terrains joignant la dite propriété et faisant l'encoignure, ayant 28 pieds de face, sur 84 pieds de profondeur, et l'autre de 28 pieds face à la rue des Bons-Enfants, sur 36 pieds de profondeur.
Conditions à la vente. 4 nov

94 Terrains de valeur.

Compagnie des Architectes du 3e district de la Nouvelle Orléans.
PAR FERNANDEZ & WHITING
Il sera vendu le samedi 14 novembre prochain à [illegible] heures de Hewlett.
Seize terrains composant l'îlet No. 69, formé par les rues Ste.-Anne, Orléans, Claiborne et Robertson. Cet îlet remblayé au niveau desdites rues; chaque terrain est de 32 pieds sur 71 pieds de profondeur; se référant pour la situation des terrains et l'exactitude du périmètre au plan qui sera affiché à la bourse.
Huit terrains situés dans l'îlet No. 64, formé par les rues Ste.-Anne, Orléans Robertson et Villeré, de 32 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, se référant pour la situation des terrains et l'exactitude du périmètre au plan qui sera affiché à la bourse.
Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, et tous les frais de vente à la charge des acquéreurs. 21 oct

PAR JOS. LE CARPENTIER.
Il sera vendu Mardi 23 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, le navire doublé et chevillé en cuivre Eléonor, du port de 304 tonneaux, tel qu'il se comporte maintenant au port [illegible]. Il est bien pourvu, et a été entièrement doublé à Marseille, au mois de janvier de l'année dernière. On peut voir l'inventaire en s'adressant à l'encanteur. Payable à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. 2 nov

Demandes.

DEMANDE.—On désire louer une bonne maison de quatre appartements, et, autant que possible, vers le centre de la ville. JOS. BARTHEL.
6 nov—3 Rue Toulouse, No. 30

ON demande des Moulins à Maïs.—Le soussigné désire contracter avec quelqu'un capable de faire et de placer 12 moulins à maïs à coulisses semblables à celui qui était en usage l'année dernière dans la rue des Magasins. S'adresser à
EDWD. GOTTSCHALK.
4 nov no. 109, rue de Chartres

ON DEMANDE des actions de la Banque de Carrollton; dito du chemin de fer de Pontchartrain; dito de la presse à coton d'en haut; dito dito d'en bas. EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier

ON désire avoir un bon Jardinier qui soit bien recommandé; un homme marié serait préféré. S'adresser chez madame veuve Louis Foucher rue Annonciation, faubourg Saulet. nov 2—3

ON demande 200 ou 220 balles de coton pour compléter le chargement du navire Victoria, allant à Liverpool. Pour fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
26 oct. no. 117, rue Royale.

ON a besoin, dans un magasin de marchandises sèches de goût, d'un jeune homme bien entendu dans les affaires, et qui parle français et anglais. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser rue de Chartres, n. 85. 2 nov.

SUCRERIE A VENDRE.—On offre à vendre une habitation établie en sucrerie, reconnue comme une des plus fertiles, située dans la paroisse St Charles, rive droite du fleuve, à environ 8 lieues de la ville, ayant 13 arpents de face sur 80 de profondeur, bornée en haut par l'habitation Onésiphore St Amant, et en bas par celle de veuve B. St. Amant, avec 44 esclaves de choix. Pour les conditions, s'adresser au Dr. Fortier, rue St. Pierre, no. 73, ou à M. Fortier, sur l'habitation.
Si on ne traite pas à l'amiable les esclaves et l'habitation seront mis à l'encan, et vendus publiquement, le 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres.
4 nov—3m

AVIS.—Attendu qu'Antony Fernandez, encanteur pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement consenti par lui comme principal, le [illegible] janvier 1834, pour la somme de [illegible] piastres, conjointement avec A. A. Suarès et José Fernandez, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-six septembre, A. D. 1835, [L. S.] et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. [7 oct—30

LES soussignés ont reçu par le Rumeur de Boston, et le Sylvestre de New-York, une quantité variée de caractères et de vignettes, qui les mettent à même de pouvoir exécuter toutes sortes d'ouvrages, tels que Livres, Pamphlets, Cartes, Connaissements, Bons de Banque etc. etc. Les caractères et les vignettes sont d'un nouveau genre, les soins qu'ils apporteront dans l'exécution et la netteté de la partie typographique ne manqueront pas de leur attirer le patronage du public. J. BAYON.
J. SOLLEE.
9 nov au 2nd. étage de l'imprimerie de l'Abeille

IMPRIMERIE COMPLETE A VENDRE.

L'EDITEUR DE L'ABEILLE ayant reçu de New-York et de Boston, une nouvelle imprimerie, offre à vendre tout le matériel qui lui servait ci-devant pour la composition de l'ancien journal et qui consiste en 900 ou 1000 livres de Mignons et de Petit-Texte bien assortis, Casses, Filets de Colonnes et d'Ais, entrelignes, &c. &c. Le tout pouvant être livré immédiatement. Le caractère est garanti de bonne composition, et est encore bon. S'adresser au bureau de cette feuille pour les conditions qui seront avantageuses.
N. B. Six cents livres de caractère se trouvent déjà en Casses, et le reste amarré en colonnes. 3 nov